

COMMUNIQUÉ POST AGO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 06 Mai 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « **COMPAGNIE DE TRANSPORTS AU MAROC – CTM S.A** » s'est réunie le 06 mai 2024 à 10 heures au siège social de la CTM.

À l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal de **300 millions de Dirhams** ;
- Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour procéder dans un délai de 5 (cinq) ans à une ou plusieurs émissions obligataires et en arrêter les modalités dans la limite de **300 millions de Dirhams** au maximum ;
- Nominations de nouvelles Administratrices conformément aux dispositions de la loi n°19-20 ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ensemble des résolutions soumises par le Conseil d'Administration et publiées dans l'avis de convocation aux actionnaires, inséré dans l'édition du 29 mars 2024 du journal Medias24, ont été adoptées à l'unanimité.

Ainsi, conformément à la loi n°19-20, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de nouvelles Administratrices pour une durée de 6 ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2029, les personnes suivantes :

- Mme Ilham SALAMA ;
- Mme Kenza BENANI DAKHAMA ;
- Mme Ibtissam EL BOUKHARI.

